

NOUVELLES D'OTTAWA

L'Angleterre et la question de Terre-  
Neuve—Le revenu et la dépense du  
Canada—La dette publique—Pétition  
demandant la prohibition de la  
vente des liqueurs—L'accident de  
Hull—En route pour San Francisco  
—Suicide.

Ottawa, 7.—L'ingénieur Meilleur, de  
Hull, qui a été incriminé dans le der-  
nier accident à cet endroit est disparu  
après avoir été relâché sous accusation.  
Il est introuvable.

L'inspecteur O'Leary est parti  
aujourd'hui pour San Francisco d'où  
il devra ramener le jeune Paquin,  
détaché du bureau de poste de  
Hull.

Un nommé John Barton, ancien  
cultivateur et rentier résidant sur le  
chemin de Richmond, s'est pendu, ce  
matin, dans sa grange. Il s'est suicidé  
dans un moment d'aberration mentale.

Il a été précédé par un autre, au  
moment d'une nouvelle correspon-  
dances importantes au sujet de la ques-  
tion de Terre-Neuve. Elle renferme la  
dépêche du 11 février de lord Knots-  
ford proposant une conférence à Lon-  
dres entre les représentants du Canada  
et de Terre-Neuve.

Il est dit que les négociations entre les  
deux pays ont été satisfaisantes, le gouver-  
nement anglais probablement a recon-  
cilié sa décision au sujet de son assenti-  
ment au traité dit "Blaine bond  
treaty".

Dans sa réponse en date du 3 mars  
Blaine avait appelé l'attention sur le  
fait que la conférence récente à  
Washington, le différend différentiel contre  
l'Angleterre a été la pierre d'achoppement  
qui a fait rompre les négociations pour  
établir un commerce plus étendu  
entre le Canada et les Etats-Unis. Cela  
ayant eu lieu en vertu des instructions  
du gouvernement de Sa Majesté on ne  
peut supposer que ce dernier approu-  
vera une convention par laquelle les  
Etats-Unis et le Canada feront un  
taux différentiel contre le Canada.

—Sir John Thompson dans les docu-  
ments transmis au bureau colonial,  
montre que les arrangements avec les  
Etats-Unis pour obtenir une grande  
liberté commerciale entre les deux  
pays et pour régler la question des pé-  
cheries sont impraticables à moins que  
le Canada consente à appliquer à la  
mer-patrimoine le tarif différentiel que  
Terre-Neuve et les Etats-Unis veulent  
appliquer au Canada.

Le gouvernement de la Puissance  
n'a entendu parler d'aucun change-  
ment d'opinion de la part du gouverne-  
ment de Sa Majesté au sujet de la va-  
leur du principe que dans toutes les  
négociations avec des pays étrangers,  
les intérêts de la Grande Bretagne  
sont respectés par tous ceux qui  
prenent part à ces négociations.

—Le revenu de la Puissance au mars,  
a été de \$3,150,183 et la dépense de  
\$1,714,742. Le déficit des neuf mois de  
l'année financière le revenu a été com-  
me suit :

Accise.....	\$5,870,565
Bureau de Poste.....	1,913,812
Travaux Publics.....	2,961,357
Divers.....	1,012,338
Total.....	\$20,732,946

Pendant la même période la dépense  
a été de \$23,383,469, donnant un sur-  
plus de \$3,349,477.

La dette publique est actuellement  
de \$270,000,000.

—Il a été reçu 2,620 pétitions en  
faveur d'une loi prohibitive de la vente  
de liqueurs en vignettes. Ces pétitions  
portent 391,808 signatures.

—Mort du juge Tessier. Il laisse une for-  
tune de \$400,000. —Une bagarre sur  
le rue Champlain. —Le préfet de la  
ville de Québec. —Le prétendu  
meurtre du Monseigneur Carmel. —Les tou-  
ristes américains.

Québec, 7.—Le juge Tessier est mort  
à trois heures de son âge, à l'âge de 75  
ans. Ses funérailles auront lieu lundi  
prochain. Le pavillon est en berne sur  
le palais de justice et l'hôtel de ville  
par respect pour la mémoire du défunt.  
Le juge Tessier laisse une fortune de  
\$400,000.

L'honorable juge Tessier était un  
descendant de la famille des Tessier de  
Larochelle, France. Il est né le 4 mai  
1817. Il fit son cours d'étude au sémi-  
naire de Québec en même temps que le  
cardinal Alexandre Taschereau et  
autres jeunes qui jouèrent plus tard  
un grand rôle dans l'histoire de notre  
pays.

Il pratiqua la profession d'avocat de  
1839 à 1851, époque à laquelle il entra  
à la législature comme député de  
Portneuf. En 1853 il fut élu au conseil  
législatif pour la division du Golfe par  
une majorité de 3830. Il fut nommé  
sénateur en 1857, lors de la Confédéra-  
tion.

Il épousa en 1847 Adèle K. Drapeau.  
De ce mariage eurent entre autres  
Ulric Tessier, avoué, Jules Tessier, M.  
P. P.; Auguste Tessier, M. P. P.;  
Mme Alexandre Chauveau et Mme  
Duchesnay.

Le 11 février 1873, il fut nommé juge  
paix, succéda à l'honorable juge Tas-  
chereau et fut promu à la cour du  
Banc de la Reine, le 8 octobre 1875.

En politique il fut commissaire des  
travaux publics sous l'administration  
Sanguin, Macdonald-Sicotte.  
Il a été orateur de la chambre d'as-  
semblée depuis le 13 août 1863 jusqu'à  
la confédération.

—Une blessure sanglante a eu lieu  
hier soir dans la rue Champlain entre  
deux irlandais en goguettes. L'un des  
combattants a frappé l'autre avec un  
couteau et lui a tout déchiré le visage.  
Il a été arrêté cet après-midi.

—Un cheval a enfoncé sous la glace  
ce matin, en traversant à Lévis. On a  
en toutes les misères du monde à le  
retirer de son mauvais position.

—M. Bureau, gardien du Palais de  
Justice a été nommé préfet de la  
prison à la place de M. McLane.

—San Scott de la compagnie du lac  
Saint-Jean fait de nouveau nier par  
l'arrêté que la compagnie ait  
jamais donné un sou à sir Adolphe.

D'après l'autopsie du cadavre de  
Benjamin Lagacé, les preuves fon-  
damentales à l'encontre de son accusa-  
tion sur Benjamin Lagacé était  
celle d'une "anté-mortelle" cau-  
colociale par l'abus de liqueurs al-  
cooliques et par le froid qui a  
pris dans son voyage de Trois-  
Rivières à Montréal le 19 courant  
par conséquent, les deux jeunes gens

que l'on avait arrêtés, sur l'accusation  
de meurtre, ont été relâchés.

—Un grand nombre de touristes  
américains sont arrivés ici aujourd'hui,  
juste à temps pour voir les ruines de  
vieux magasins à poudre et le point de  
glace.

—Il est rumeur ici que la manufac-  
ture de papier de Portneuf a été la  
proie des flammes hier soir.

—A la dernière réunion du conseil  
municipal de Rimouski, il a été décidé  
de ne pas accorder de licences pour  
vendre des liqueurs enivrantes dans  
cette ville.

—On dit que le trésorier d'une asso-  
ciation ouvrière va être arrêtée pour  
détention illégale d'une somme de  
\$800.

—Il y a beaucoup d'activité en ce  
moment, dans quelques unes des ma-  
nufactures de chaussures.

LA TEMPERATURE

Toronto, 7—11 p. m.  
Une étendue de haute pression de  
quelque importance couvre ce soir les  
Etats du Nord-Ouest et les territoires.  
Ailleurs sur le continent la pression est  
un peu au-dessous de l'état normal. Le  
temps a été froid au Manitoba et dans  
les territoires, accompagné de neige;  
mais il a été beau depuis les lacs jusqu'à  
l'Atlantique.

Température minimum et maximum  
Calgary, 10-36; Prince-Albert, 2-30;  
Qu'Appelle, 10-20; Winnipeg, 10-28;  
Toronto, 34-55; Montréal, 31-50; Qué-  
bec, 30-44; Halifax, 36-50.

Probabilités pour les prochaines 24  
heures  
Haut du St-Laurent—Vents de frais à  
forts, ouest et nord-ouest; temps  
généralement beau, quelques averses  
dans quelques localités; temps devenant  
plus froid.

RESUME TELEGRAPHIQUE

La Québec Gazette, qui doit reparaître  
prochainement, a été fondée en 1761.

—Les Lazaristes français ont fait  
depuis quelques temps 30,000 conversions  
en Abyssinie.

—L'Autriche a une population de  
23,893,424 âmes. Sur ce nombre, il y a  
18,814,012 catholiques.

—Le steamer "Celebes" est arrivé à  
Halifax, de Londres, portant à son bord  
deux gros canons qui seront incessam-  
ment transportés à Québec.

—La Banque d'Angleterre a réduit  
son taux d'escompte de 3 pour cent à  
2 1/2.

—Les Russes nomment le grippe le  
catarrhe chinois; les Allemands l'appel-  
lent la peste russe; les Italiens lui  
donnent le nom de maladie allemande;  
les Français la désignent comme la  
fièvre italienne. Tous les peuples at-  
tribuent cette maladie à leurs voisins.

—Une dépêche de Lethbridge, Mani-  
toba, dit qu'en creusant un puits ar-  
tésien, on a trouvé du gaz naturel à un  
profondeur de 575 pieds. Un morceau  
de fer rougi dont se servait un ouvrier  
a mis le feu à ce gaz. Le malheureux  
ouvrier a été brûlé à mort.

—Les démocrates ont fait élire leur  
candidat dans la récente élection du  
Rhode-Island. Ils n'ont eu qu'une ma-  
jorité de 1,000 voix sur 46,000 électeurs.  
Le Rhode Island est un château-fort  
des républicains.

—Une convention conservatrice aura  
lieu le 14 du courant, à Toronto, pour  
choisir un candidat pour remplir la va-  
cance causée par le décès de M. H. P.  
Clarke. On parle de M. George T.  
Blackstock, qui est très bien vu des  
jeunes gens du parti.

—Le bill de redistribution des dis-  
tricts électoraux a reçu, hier, sa pre-  
mière lecture à la législature du Mani-  
toba. La représentation sera augmen-  
tée de 38 à 40 membres. Le district  
Dauphin est une des nouvelles divi-  
sions électoraux. L'autre division sera  
dans le district Souris, qui forme la  
ligne de séparation entre Dorolaine et  
Melita. Les trois divisions de Winni-  
peg et de Brandon demeurent intactes.

—Le syndicat, qui a obtenu le con-  
trôle de toutes les filatures du Canada,  
est complètement organisé. Les opé-  
rations de la nouvelle compagnie  
seront datées du 2 courant.

—Lord Salisbury est allé passer quel-  
ques jours à Nice.

—Le Mail invite l'hon. M. Plake à se  
porter candidat dans Welland.

—La législature de Manitoba a résolu  
de soumettre au peuple la question de  
la prohibition.

—Un différend vient de s'élever  
entre l'Espagne et les Etats-Unis, à  
l'occasion de la nomination d'un cer-  
tain consul américain dans les Iles  
Caroline.

—Le New-York Herald continue à  
agir en faveur d'une route navale  
internationale en 1883. Un comité à cet  
effet a été formé à Washington.

—Les gouvernements de France et  
d'Angleterre se sont entendus pour  
continuer, pendant la présente session,  
le "modus vivendi" relatif aux pécheries  
de Terre-Neuve.

L'INSPECTION DU LAIT

Pendant la semaine dernière  
Le tableau suivant indique combien  
il y a eu d'échantillons de lait examinés  
dans l'espace des années 1889 et 1891  
par M. Drouin, le médecin vétérinaire  
employé à l'inspection du lait par le  
bureau d'hygiène de la ville.

Echantillons.....	1,005	1,117
Moyenne du pourcentage du beurre.....	2.76	2.91
Echantillons de 2.50 p.c. de beurre.....	201	55
Licences.....	403	438
Latiers en charge.....	153	170
à la ville.....	223	247
Gallons reçus chaque jour au garage.....	1,155	2,053
Gallons reçus chaque année au garage.....	775,075	1,140,845

Grande liquidation  
Flûtes, picolos, violons, cornets, et  
tous les instruments pour fanfares et  
orchestre, à moitié prix; nous devons  
tout vendre d'ici au 1er de mai. Lavi-  
gnot et Lajoie, 1637 rue Notre-Dame.  
5, 6, 8, 9

ACCIDENT FATAL A LA GARE DALHOUSIE

Un homme coupé en deux par les chars  
A 7.45 heures, un terrible accident est  
arrivé à la gare Dalhousie.

Un jeune homme du nom de Bren-  
nan, âgé d'une vingtaine d'années, se  
tenait prêt à monter sur un convoi en  
locomotive qui arrivait à une allure assez  
rapide.

Saisissant l'accoupleur, Brennan  
allait opérer le raccrochement, quand  
tout à coup le pied lui manqua et il fut  
renversé sur la voie par la violence du  
choc de la locomotive.

L'infirmité a été bruyamment  
Les témoins de cet épouvantable ac-  
cident dénonçaient les yeux de la  
masse informe et sanglante qu'on reti-  
ra de dessous les wagons.

Brennan avait été littéralement coupé  
en deux; les os du bassin et des jam-  
bes étaient pulvérisés et mêlés aux or-  
ganes arrachés de la cavité abdomi-  
nale.

Ce qu'il y a de plus triste encore,  
c'est que la vieille mère de Brennan,  
respectable femme touchant à la  
soixantaine, travaille au service de la  
Compagnie du Pacifique en qualité de  
balayeuse de chars.

Elle passait d'un wagon à un autre,  
quand elle fut prise au roulement.  
Elle descendit sur la plate-forme, où  
rencontrant une connaissance, elle  
s'arrêta pour lui demander ce qui se  
passait. En ce moment, quelques em-  
ployés de la gare survinrent, disant  
qu'on se trouvait en train.

La bonne vieille, venant dans son  
wagon, se remit à l'ouvrage.  
Un prêtre, qui allait prendre le train  
de Québec, eut la douloureuse mission  
de porter à la pauvre mère la triste  
nouvelle de l'accident dont son fils  
venait d'être la victime.

En entendant les paroles du prêtre  
madame Brennan jeta les bras au ciel  
et tomba à la renverse, sans connais-  
sance.

On lui prodigua les soins nécessaires,  
mais à plusieurs reprises, elle perdit de  
nouveau connaissance.

Brennan était depuis longtemps au  
service du C.P.R.  
Il jouissait de l'estime générale, et  
était d'un grand secours à sa vieil-  
lère et à sa sœur qu'il soutenait en  
grande partie.

Une large mare de sang, qu'on a re-  
couverte depuis avec du sable, mar-  
quait l'endroit où Brennan a été tué.

COMITE DE L'ECLAIRAGE

La question des poteaux  
Le seul chose qui a occupé l'atten-  
tion du comité d'éclairage, dans sa  
courte séance d'hier est la question  
des poteaux pour fils électriques. La  
nouvelle compagnie de lumière élec-  
trique avait demandé en janvier der-  
nier la permission de poser des poteaux  
dans le quartier St-Jean-Baptiste.

Le comité d'éclairage avait fait un  
rapport favorable à la question. Se  
basant sur la conclusion de ce rapport,  
la nouvelle compagnie a annoncé  
qu'elle était prête à éclairer les mai-  
sons et elle a fait à peu près \$30,000  
de dépenses. Or, la question est re-  
venue hier devant le comité d'éclairage  
et on a refusé à la nouvelle compagnie  
la permission demandée.

On fera en conséquence un rapport  
qui leur sera défavorable. Il faut re-  
marquer cependant trois choses dans  
cette affaire; c'est que la compagnie  
St-Jean-Baptiste s'engage à accepter  
toutes les conditions que la ville lui  
imposera, surtout celle d'abandonner  
les poteaux lorsqu'on lui ordonnerait  
pour adopter le système d'conducteurs  
souterrains.

2o On accorde à la compagnie Royale  
ce qu'on refuse à l'autre, 3o ce sont  
les échevins anglais seuls qui ont voté  
contre la demande de la compagnie St-  
Jean-Baptiste.

L'échevin Villeneuve porteur de la  
requête était loin d'être satisfait. Il  
promet une chaude discussion au  
conseil.

On lit ensuite une lettre de la compa-  
gnie du Gaz s'offrant à fournir le gaz  
pour les rues à \$17.50 par lumière cha-  
que année. On donne cependant or-  
dres surintendant de remplacer autant  
que possible le gaz par les lumières  
incandescentes.

Puis le comité s'ajourne.

La chaleur et le froid

L'usage que l'on fait de ses mains en  
se lavant dans de l'eau chaude et en  
les exposant ensuite à un froid extrême  
produit un mal de tête. Mme  
Robert Simpson, 21 rue Berkeley, Tor-  
onto, Ont., écrit le 2 octobre 1891, ce  
qui suit: "L'huile St. Jacob's m'a  
guéri de crampes rhumatismales des  
mains, après avoir vainement essayé  
tous les autres traitements. Mes  
mains étaient beaucoup enflées et je  
prouvais de vives douleurs, et pendant  
un certain temps je ne pus me  
servir; cependant grâce au contact  
magique de l'huile St. Jacob, j'ai été  
soulagé peu de temps après avoir  
commencé à en faire usage et finale-  
ment j'ai été complètement guéri. J'ai  
toujours une bouteille de l'huile St.  
Jacob dans ma maison." (112)

Montréal, 29 février 1892.  
J. G. Lavolette, Ecr., M. D., No. 217  
rue des Commissaires. Je souffrais,  
depuis 22 ans, d'une bronchite grave,  
accompagnée d'oppression et qui j'avais  
contractée pendant la guerre Franco-  
Prussienne. J'ai fait usage tant en  
France qu'au Canada de plusieurs re-  
mèdes réputés importants, mais sans  
aucun résultat. Je suis maintenant  
parfaitement guéri après avoir fait  
usage de 4 flacons de votre Sirop de  
Térbenthine. Je suis heureux de vous  
donner ce certificat et souhaite, pour  
le bien de l'humanité que ce sirop soit  
connu partout.

AGUSTE BOURSELIN,  
Gérant des annonces du National.

L'intempérance est la cause de pres-  
que tous les maux qui affligent la société,  
en même temps qu'une honte pour  
l'humanité. L'intempérant attire la  
malédiction sur lui et sur sa famille.  
Que ne fait-il usage de votre Sirop de  
Térbenthine, ce spécifique infail-  
lable et par là même inappréciable.

CONSEIL AUX MÈRES

Le sirop calmant de Mme Winslow  
doit toujours être employé pour la  
dentition des enfants. Il est agréable  
à l'enfant, adoucit les gencives, allège  
la douleur, guérit la colique, et est le  
meilleur remède pour la diarrhée.  
5, 6, 8, 9

Clarinettes à sacrifices

Nous liquidons nos clarinettes fran-  
çaises (neuves) à 12 clefs et 2 anches.  
valant \$25 pour \$14. Clarinettes demi-  
Boehm de \$15 pour \$20. Lavigne et  
Lajoie, 1037 rue Notre-Dame.  
5, 6, 8, 9

Maman! Maman! Il y a trois choses qui  
méritent l'attention et dont il faut se  
rappeler au sujet du remède de Daw-  
son contre les vers: 1er Ce remède est  
fait en pastilles de crème de chocolat  
et très agréable au goût; 2o Elles sont  
très agréables au goût; 3o Elles sont  
très sûres et il n'y a pas besoin de  
soin d'autres remèdes après les avoir  
prises; 4o Elles sont connues sous le  
nom de crèmes de chocolat de Dawson  
(Dawson's chocolate creams) et le nom  
du fabricant, Wallace Dawson, est  
imprimé en encre rouge sur le travers  
de la boîte.

Faites assurer vos Pelle-  
teries  
Apportez-nous vos pelletteries et pour  
une modique somme, nous en répon-  
drons pour toute la durée de l'été. Ve-  
nez au grand magasin Chas. Desjar-  
dins et Cie., 1537 rue Ste-7 8 11 12

—Le Baume de Cerisier Sauvage du  
Dr Wistar est une combinaison et une  
préparation pour guérir les maladies  
de la gorge, des poitrine et de la pol-  
monaire. Il guérit une toux en nettoyant  
les poignons et en allégeant l'irritation  
en enlevant ainsi la cause au lieu d'as-  
sèche la toux et de laisser le mal exis-  
ter.

Essayez le Guérisseur des Cors Houl-  
low. Il a enlevé dix cors, sans aucun  
douleur, sur les pieds d'une même  
personne. Ce qu'il a fait une fois, il le  
peut faire encore.

Évitez les longues souffrances inutiles  
M. Baridon pharmacien, 1703 rue  
St-Catherine, Montréal. Cher monsieur,  
je soulagé de l'usage de votre  
emploi du BAUME RIUMAL, je me  
suis complètement guéri d'une bron-  
chite aiguë qui me faisait souffrir  
depuis plus d'un an. Ayant essayé tous  
les remèdes possibles, je dois dire qu'il  
s'y a eu que l'usage de 2 bouteil-  
les de BAUME RIUMAL qui m'ont  
complètement guéri. Je suis heureux  
de le certifier pour que tout le monde  
puisse connaître son efficacité.

Je suis votre dévoué.  
M. A. Chenier,  
181, rue Panet.  
6, 8

Pianos d'occasion à sacrifice  
1 "Chickering" 4 coins rondes, \$60;  
1 "D'Allemaigne" droit, \$501 "Knaab"  
carré grand format, \$75; 1 Piano carré  
Schuety et Ludloff 7 octaves  
\$100, et plusieurs autres pianos des  
principales manufactures à très bon  
marché. Lavigne et Lajoie, 1037 rue  
Notre-Dame.  
5, 6, 8, 9

—La dose ordinaire du Sirop de Térbenthine  
du Dr Lavolette est d'une  
cuillerée à soupe trois fois par jour  
pour les grandes personnes, mais un  
grand nombre se trouvent mieux d'une  
cuillerée à dessert, vu l'effet laxatif de  
ce sirop merveilleux sur les intestins.

"August Flower"  
Pendant deux ans j'ai souffert sérieu-  
sément de douleurs dans l'estomac et  
pendant tout ce temps j'ai reçu les  
soins d'un médecin. Finalement, après  
avoir essayé de tous les médicaments,  
il me dit que mon estomac était à peu  
près ruiné et que je devais cesser de  
manger de la nourriture solide, au  
moins pendant un certain temps.  
S'étant si faible, que je ne pouvais  
travailler. Enfin sur la recommandation  
d'un ami qui avait fait usage de vos  
préparations avec d'ex-  
cellents résultats, je me  
précipitai à acheter une bouteille  
de "August Flower" et je commençai à en  
faire usage. Il semble me donner un  
soulagement immédiatement, je repris  
rapidement des forces et j'engraissais,  
et mon appétit s'améliora, et je ne res-  
sentis plus de malaise après avoir man-  
gé. Je me sens maintenant comme un  
homme nouveau et je considère que  
"August Flower" m'a entièrement  
guéri de la Dyspepsie, dans sa pire phase.  
James A. Dederick, (Saugerties,  
New-York.

W. B. Ustey, St-George, S. C., écrit:  
J'ai fait usage de votre "August Flower"  
pour la Dyspepsie et je trouve que  
c'est un excellent remède. (12)

AUX MARCHANDS DE GROS.  
Premières maisons de vins et liqueurs  
de France, demandent représentants  
au Canada. S'adresser par lettres  
à L. A. C.  
B. P. Boite 855  
jno-228

E. CHANTELOUP

Fondeur en Fer et en Cuivre  
Manufacturier de Cloches pour  
Eglises, Couvents et Collèges.  
Horloges et Cadran pour Clochers et Tourrelles.  
Clôtures et Balustrades en fer et en fonte.  
Colonne, Solives et Portes de Voitures en fer.  
Couvertures en cuivre rouge et en toile zinc  
nue.  
Instruments Télégraphiques pour maisons 1344  
Appareils Colorifères, etc., etc., etc.

587 à 593 RUE CRAIG, Montréal

A. GÉRARDIN. F. HURTUBISE  
Propriétaires. Directeur-Gérant.

La Dominion Steam Carpet  
Beating Co., No 11 rue Hor-  
mino, N. H. Tabb, Gérant. Télé-  
phone Bell 798 et Federal 610.

REPRODUCTION

Le Sommeil

Quiconque se lève de bonne  
heure fait bien.  
Le sommeil, cet état de repos  
des organes pendant lequel le sys-  
tème nerveux recouvre son apti-  
tude à agir, épuisée par les fati-  
gues de la journée, ne pourrait  
sans inconvénients être prolongé  
au-delà d'une certaine mesure.

L'ancienneté transitoire sais-  
sissant périodiquement l'ensemble  
des fonctions vitales est une néces-  
sité supérieure de l'existence, cepen-  
dant le parfait équilibre du  
dynamisme biologique exige que  
ce temps de repos n'ait pas une  
durée abusive. S'il n'est pas mau-  
vais que les sommes du nourrisson  
soient interrompues que par des  
têtes et les soins de propreté,  
si l'enfant a le droit de passer plus  
de la moitié de son temps à dor-  
mir, l'adulte a le devoir de com-  
pléter les heures vécues sous l'étre-  
de Dieu. De l'homme qui ne dort pas  
assez et de celui qui dort trop, le  
premier est sans doute le plus à  
plaindre, à tous les points de vue,  
car le sommeil à volonté est l'apan-  
age de l'aisance, mais la santé des  
deux pâlit, qu'il y ait excès ou in-  
suffisance.

Si les gens privés du doux état  
que le poète Homère nommait "le  
frère de la mort" et que Lasèque  
appelait "l'accumulateur de forces"  
deviennent pâles, maigrissent  
et présentent les signes d'une vieillesse  
prématurée, s'ils sont portés  
à demander aux vins et aux li-  
queurs une énergie factice, stimu-  
lation funeste hâtant le terme de  
leur vie; ceux qui restent trop  
longtemps au lit ne sont pas moins  
malheureux.

Les gros dormeurs deviennent  
obèses, témoin le vieux proverbe  
"qui dort dine": leur chairs sont  
bouffies; ils souffrent de maux de  
têtes fréquents; leurs intestins se  
constipent et leur cerveau fait de  
même. La pression de leur esprit  
atteint des degrés incroyables; ils  
ne pensent plus, s'ils n'aiment plus.  
La moindre contrariété les irrite,  
le plus petit mouvement les fatigue.  
Ils vivent en égoïstes ou en  
misanthropes, ou une bonne apo-  
plexie vient finir leur ennui et  
celui de leurs proches.

De tout cela, il résulte qu'il faut  
régler la durée de son sommeil.  
Pendant combien de temps doit-  
on dormir?

A cette question, il est impossi-  
ble de faire une réponse précise et  
surtout applicable à tous les cas.  
Ce qu'on peut dire, d'une façon  
générale, c'est qu'il est imprudent  
de reposer moins de six heures ou  
dormir plus de dix.

Le professeur Bertin écrit, avec  
raison, que l'envie de dormir obéit,  
dans une certaine mesure, comme  
toutes les fonctions nerveuses, à  
l'influence de la coutume, et se dis-  
sipule quelquefois, comme l'appétit,  
quand est passé le moment où le  
corps est habitué à le satisfaire.

L'âge, la profession, les habi-  
tudes font donc varier, selon les in-  
dividus, la durée du sommeil né-  
cessaire, mais cette durée ne peut  
guère se mouvoir qu'entre les deux  
limites que nous venons d'indiquer  
malgré les exemples, souvent cités,  
du naturaliste Lacépède et du cha-  
noine Santeuil. Le premier ne dor-  
mait que quatre heures par jour,  
le second passait dans son lit qua-  
tre heures sur vingt-quatre: ils  
moururent tous les deux, sans dé-  
croissance physique ni morale, à  
l'âge respectable de soixante dix  
ans.

On se lèvera donc après six, sept  
huit, neuf ou dix heures de som-  
meil. Quand on aura eu une  
grande fatigue la veille, on choisira  
les gros chiffres; on se réglera sur  
les petits dans les cas contraires.

ST JACOBS OIL  
TRADE MARK

LE GRAND REMÈDE  
CONTRE LA DOULEUR  
GUÉRIT  
RHUMATISME

NEURALGIE, SCIATIQUE, LUMBAGO,  
DOULE

BULLETIN

Ces intéressés anarchistes sont encore les lions du jour, en Europe. On commente de différentes façons à Paris la relaxation de Mathieu, le prétendu complice de Ravachol. La police n'a pu trouver aucune preuve contre lui constatant qu'il ait participé aux attentats commis par Ravachol. Elle ne peut pas davantage trouver de preuves convaincantes contre Lebastard et Chaumartin; il est à peu près certain qu'ils vont ainsi être remis en liberté.

Les anarchistes Favre et Lebastard ont été relâchés. La boîte que le préfet de police, M. Lozé, a récemment reçue était bien une machine infernale.

Une dépêche de Roubaix dit qu'un ouvrier nommé Caboulet, a ramassé une boîte en ferblanc qu'il a trouvée près d'une distillerie et que cette boîte a fait explosion dans ses mains lui infligeant des blessures.

On a trouvé une machine infernale dans la maison du propriétaire d'une fabrique à Fourmies.

Le public commence à être de nouveau alarmé par les tentatives des anarchistes.

En Espagne, les anarchistes quittent le pays en grand nombre, dans la crainte d'être arrêtés.

Les ambassadeurs de France et de Portugal ont félicité le gouvernement d'avoir réussi à déjouer le complot des anarchistes de faire sauter avec de la dynamite la chambre des députés, le palais royal et d'autres édifices publics.

La police est convaincue que les anarchistes, partisans des actes de violence, sont presque tous des étrangers. On a arrêté à Puebla Novo six personnes accusées d'avoir fait éclater des pétards. Il n'y a pas eu de dégâts.

Le juge, chargé d'interroger les personnes impliquées dans le complot de faire sauter les édifices publics de cette ville, est parvenu à faire avouer à l'anarchiste français Dolboche qu'il était en rapport avec les anarchistes de Bilbao, de Trubia et de Valladolid qui s'étaient engagés, a-t-il dit, à lui envoyer des cartouches de dynamite. Ferrera, l'anarchiste portugais, paraît très abattu.

La justice n'a pu trouver de preuve convaincante contre les autres personnes arrêtées sous le soupçon d'avoir trempé dans le complot à la dynamite. Sept d'entre elles ont été relâchées ce soir. Dix autres ont été maintenues en état d'arrestation et seront poursuivies pour le crime de conspiration.

La police de Liège, vient d'arrêter dans une maison malfamée, un individu qui prétend se nommer Mathieu, l'anarchiste, complice de Ravachol. La police ne croit pas à cette assertion; toutefois, elle continue son enquête.

Aux dernières nouvelles, elle s'était assurée qu'il s'appelait Mathieu et que c'était un Français arrivé à Liège depuis deux jours. Mais on doute encore que ce soit Mathieu, le dynamitar de Paris.

Les anarchistes de Londres et de différents centres en Angleterre se proposent de faire, à Hyde Park, une grande démonstration en témoignage de sympathie pour les anarchistes de Walsall récemment condamnés pour avoir fabriqué des engins explosifs.

A Vienne, pendant une représentation au théâtre hier soir, un acteur a débité une tirade socialiste contre les riches. Un grand nombre de socialistes qui se trouvaient dans les galeries, ont applaudi à outrance les paroles de l'acteur. Mais la plupart des spectateurs dégoûtés de cette scène, ont quitté le théâtre.

Les socialistes de Linz, capitale de la haute Autriche, et ceux de Brunn, capitale de la Moravie, ont proposé de tenir des conventions dans ces villes; le gouvernement a donné à la police l'ordre de s'opposer à la réunion de ces conventions.

Le général Pianelli que l'on croyait être celui qui commanderait les forces italiennes dans la prochaine guerre, est décédé, hier, à Vérone.

Le gouvernement français a résolu de s'adresser au parlement, afin d'obtenir un crédit de 20,000,000 francs dans le but d'envoyer des renforts de troupes à Porto Novo et Kotonou, les établissements français qui ont été menacés par le roi Behanzin.

GRINCHEUX, MAIS PAS LOGIQUE

Au milieu d'une avalanche d'injures plus grossières les unes que les autres, qui ne sauraient nous atteindre et qui n'ont d'autre effet que celui de faire apparaître sous son vrai jour celui qui les écrit, le Canada nous sert un salmigondis dans lequel il y a de tout, excepté de la logique et du bon sens. Notre regrettable fondateur y tient une large place. En termes fort élogieux, le Canada rappelle son talent qu'il veut bien qualifier d'immense, son énergie, sa force de volonté, la sincérité de ses sentiments, tout cela pour en arriver à discréditer ses actes et à combattre son œuvre.

réfutations vingt fois faites par notre fondateur lui-même auquel ses ennemis n'accordent un tribut d'éloges que depuis qu'il est dans le tombeau.

De son vivant, ils le traitaient comme ils nous traitent nous-mêmes, nous ses humbles successeurs, et même un peu plus mal. C'est dans ces virulentes attaques qu'il savait puiser la force de continuer ses luttes héroïques. Sans avoir son talent, nous espérons bien imiter son courage.

Nous ne relèverons pas la contradiction flagrante du Canada attribué à un homme qui le reconnaît sincère, "l'exploitation des préjugés religieux et nationaux." Nous savons depuis longtemps que lorsqu'on s'attaque à ce qu'on appelle ironiquement "l'école politique religieuse," on peut se dispenser de la logique et même de tout raisonnement sensé. Contre des gens comme nous, tous les arguments sont bons.

Le confrère persiste à affirmer que le bill des Jésuites a fait beaucoup de mal à nos compatriotes établis dans la province d'Ontario, "en précipitant l'explosion du fanatisme que les véritables hommes d'état avaient réussi à tenir sous la cendre jusque-là."

On sait à quoi s'est borné le petit mouvement equal-rightiste au quel notre adversaire fait ici allusion.

Le premier prétexte venu était suffisant pour des fanatiques irréconciliables qui ont toujours été nos ennemis déclarés et le seront toujours; mais heureusement l'espèce en est plus rare qu'on voudrait le faire croire et elle va diminuant graduellement.

L'influence de ces extrémistes est nulle dans leur propre province. Au plus fort de leur puissance, ils n'ont jamais été que treize en parlement, et lorsqu'ils ont paru pour la première fois devant l'électorat d'Ontario sous la bannière de l'intolérance si fausement appelée des droits égaux, ils ont été confondus mais en complète déroute.

Si le bill en question était réellement responsable de cet épisode si caractéristique de l'histoire contemporaine, il faudrait lui en savoir gré; car le mouvement avorté dont on parle comme d'une terrible levée de bouilliers a démontré aux orangistes eux-mêmes que les jours du fanatisme sont finis au Canada et que l'intolérance n'a plus d'écho dans les masses.

Les protestants de la province de Québec ont parfaitement accepté leur part de la restitution partielle de biens consacrés à l'éducation et leurs principaux hommes d'état se sont plu à reconnaître hautement que la majorité catholique de notre province avait toujours exercé envers la minorité protestante la plus grande liberté et la plus complète tolérance.

Le confrère a bien soin de ne pas répondre à la question que nous lui adressions: Comment se fait-il qu'au lieu de souffrir du oeil en question, aux élections de 1890, alors que l'émotion créée était de fraîche date, M. Mercier y a au contraire trouvé une grande force?

Et comment, à côté de son triomphe de 1890 peut-on, de bonne foi, attribuer un bill des Jésuites son écrasement de 1892?

Il est fort commode de passer les questions gênantes sous silence; l'insulte est plus facile; malheureusement, elle ne prouve rien.

"Le fondateur de l'école, dit-il, voulait détruire certains hommes d'état qui lui avaient porté ombrage. Pour ne pas faire injure à sa mémoire nous avons admis sa sincérité. Mais ceux qui tiennent la plume aujourd'hui à sa place; veulent-ils détruire quelqu'un? N'adulent-ils pas ceux que leur chef a excérés. Quel but veulent-ils atteindre? Quel principe propagent-ils? Quelle opinion ont-ils ou partagent-ils? Aucun but, aucun principe, aucune opinion."

Nous voulons détruire tous ceux qui sont dangereux pour la religion ou le bien du pays et la Canada à la mémoire bien courte s'il ne se rappelle déjà plus que les Jésuites, a donné les premiers et les plus rudes coups de pioche au socle de son idole qui vient de s'abîmer dans la poussière. Nous ferons la même lutte sans merci à tous ceux qui seraient tentés de suivre ses funestes exemples—et d'un.

Nous n'adulons personne et nous mettons le Canada au défi de citer de nous une seule parole d'adulation à l'égard de ceux que notre chef a combattu (et non pas excérés; car s'il combattait des principes et des tendances, il n'avait aucune haine pour les hommes). Nous donnons un appui loyal aux hommes courageux qui ont accepté la lourde tâche de relever la province après l'avoir arrachée des mains d'une clique d'exploiteurs sans vergogne et nous leur continuerons cet appui tant qu'ils en resteront dignes: — et de deux.

Nous voulons atteindre le but pour lequel nous avons été fondé, établir et faire respecter les droits de la vérité et de la justice et nous y travaillons encore en répondant au Canada, toute ingrate que soit la besogne; — et de trois.

Nous propageons le principe que le droit prime la force et la ruse et notre devise est: fais ce que dois, advienne que pourra. C'est pourquoi nous avons appuyé le bill des Jésuites qui n'était qu'une œuvre de tardive et partielle justice. Nous estimons qu'il est toujours opportun de faire un acte de justice et nous plaignons notre

confrère, d'être d'un avis contraire; — et de quatre.

Enfin, notre opinion est que si nous avions tant dégrégué que le confrère veut bien le dire, il nous porterait sur son cœur, tandis qu'il nous honore de la même haine que celle qu'il avait vouée à notre fondateur, ce qui nous flatte énormément; et de cinq.

Nous avons dit que le sentiment de l'honneur et d'honnêteté parle encore chez les protestants plus haut que les préférences politiques ou l'intérêt personnel et que le Canada est dans le cas contraire. A ce propos, le confrère nous assomme de sommations et de gros mots: il a tort. Nous lui avons présenté deux bonnets: les préférences politiques et l'intérêt personnel. Il s'est empressé de se coiffer du second: c'est son affaire et il sait mieux que nous celui qui lui convient.

Dans un second article, notre aimable contradicteur veut nous la faire au principe. S'il a soutenu M. Mercier, c'est pour sauver la constitution, qui n'était nullement menacée.

Le confrère ne peut pas ignorer que le droit dont s'est servi le lieutenant-gouverneur est inscrit en toutes lettres dans notre constitution. Il ne peut donc être question de l'opportunité de cet acte; or la province appelée à se prononcer sur ce point a répondu de bien haut au représentant de la couronne:

M. McDonell, d'Ontario, peut bien croire qu'il a, à lui seul, plus de jugement et de sagesse que toute la province de Québec; mais il doit être permis d'être d'un avis contraire.

Enfin, dans une apostrophe véhément, digne des grands maîtres, le confrère fait appel à notre conscience et nous demande tout simplement "si, comme Néron, nous cherchons le plaisir dans le malheur d'autrui."

Calmez-vous, charmant confrère, calmez-vous: nous n'en sommes pas encore tout à fait rendus là. Nous sommes tout prêts à aider de toutes nos forces nos frères d'Ontario qui luttent pour leurs droits imprescriptibles; mais nous ne croyons pas que le moyen de les faire respecter de ceux qui voudraient leur enlever les droits garantis par la constitution est de faire des courbettes devant eux et de soumettre notre législation à leurs caprices.

Plus les Canadiens-français de Québec se montreront dignes et fermes dans leurs droits, plus leurs frères des autres provinces bénéficieront en définitive de cette attitude énergique qui fera respecter leur race et leur religion partout où ils seront.

Nous avons laissé de côté les violences du confrère pour lui parler le langage de la froide raison. Nous ne répliquerons pas à l'avenir à un langage d'énergie: qu'on se le tienne pour dit.

L'ANNEXION

Le National de Lowell répondant à un article de La Patrie en faveur de l'annexion aux Etats-Unis, donne aux Canadiens-français de la province de Québec d'excellents conseils d'autant plus précieux qu'ils viennent de compatriotes établis aux Etats-Unis et connaissant, par conséquent, tous les dangers et les résultats inévitables de l'annexion.

Tout en faisant nos réserves sur plusieurs points que nous traiterons plus tard, notamment sur les "avantages considérables au point de vue matériel" que nous procurerait l'union politique avec les Etats-Unis, nous reproduisons avec plaisir les observations du confrère.

"Nous croyons, avec La Patrie, que le lien colonial est une anomalie qui met l'Angleterre et le Canada dans une concurrence désavantageuse. On répondait que cela briserait le lien colonial et l'entente britannique dans l'Amérique du Nord. M. Mills fait ensuite une longue dissertation théorique et philosophique sur les besoins et les développements d'un pays. Etudiant ensuite la position particulière du Canada et les événements des dernières années, M. Mills dit que les plénipotentiaires anglais ne sont pas aussi capables de juger de ce qui convient aux besoins du Canada que les Canadiens eux-mêmes. C'est tellement le cas, que lorsqu'il s'est agi de tenir la conférence de Washington, le plénipotentiaire anglais ne savait pas; il a fallu lui adjoindre Sir Chs Tupper et une déléguation du gouvernement canadien. Les négociations entamées et conduites par M. Foster seul, au sujet des conventions commerciales entre les Indes Occidentales et le Canada sont une autre preuve que le Canada peut fort bien se passer de l'intervention de l'Angleterre dans la négociation de ses traités. La même règle peut s'appliquer à la négociation des traités avec le Brésil, la République Argentine, les Etats-Unis ou tout autre pays; le principe est le même.

M. MILLS continue son argumentation et dit que la logique nous oblige à reconnaître que le Canada devrait avoir le droit de faire ses traités commerciaux, car nous devons être meilleurs gardiens de nos intérêts que les étrangers. Les négociations de nos traités ne nous expose à aucune guerre avec les puissances étrangères, tandis que si ce pouvoir est laissé à l'Angleterre, celle-ci considérera ses intérêts avant ceux du Canada.

M. MILLS termine son discours en proposant la motion suivante: "Que l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit résolu qu'il est expédient d'obtenir les pouvoirs nécessaires permettant à Sa Majesté la Reine, par son représentant le gouverneur-général, sur l'avis de ses ministres, de nommer un agent pour négocier nos traités commerciaux avec les autres colonies britanniques et les pays étrangers, mais toujours avec l'approbation du parlement canadien.

L'honorable M. FOSTER répond à M. Mills. Il l'accuse de ne pas attaquer la question de front et d'avoir évité avec soin d'offrir des moyens pratiques de décider les objections que son projet soulève. L'accuse aussi de ne pas avoir pris le meilleur moyen d'arriver à une solution désirable de sa motion en la proposant comme une motion de non-confiance, au lieu de faire une motion que la Chambre aurait pu, après discussion, amender et ensuite adopter ainsi modifiée. Mais M. Mills n'a pas voulu cela, et la Chambre ne peut que rejeter ou adopter in toto sa motion.

Examinant ensuite la question au mérite, l'honorable M. Foster dit que la proposition de M. Mills pourrait avoir sa raison d'être si l'Angleterre nous imposait ses vues dans la négociation de nos traités et si nous avions des sujets de plainte. Le temps est passé pour ne jamais revenir qu'à l'Angleterre faisait les traités de ses colonies sans le consulter. Le Canada possède aujourd'hui toutes les attributions d'un pouvoir indépendant moins celle de signer ses traités commerciaux sans le concours de l'Angleterre. Le

être une compensation suffisante à une perte semblable. Et cependant, sans ce sacrifice, pas d'annexion possible.

"Nous ne saurions donc donner notre approbation au projet. Il nous semble que l'indépendance serait ce qu'il y a de mieux, après tout, si le Canada pouvait obtenir de ses voisins la promesse qu'ils respecteraient sa liberté."

LE CLERGE ET LA POLITIQUE

La croissance de cinq à six journaux canadiens français contre le clergé de la Province, à propos d'ingérence dans les élections, semble terminée. Tant mieux. Ces dénonciations publiques, commandables en principe, et très regrettables dans leurs conséquences, durent toujours trop longtemps. L'expérience a prouvé plus d'une fois qu'elle ne rapportent ni honneur ni profit à ceux qui en assument la responsabilité.

Il peut arriver, sans doute, nous l'admettons volontiers, qu'on puisse quelquefois avoir réellement le droit de se plaindre. Mais, comme nous l'avons déjà écrit, il faut alors suivre la seule procédure conforme aux principes catholiques, et la seule aussi qui permet d'obtenir justice, si on réussit à faire la preuve des accusations portées.

Il est injuste de généraliser, comme on l'a fait, des infractions à la discipline ecclésiastique, qui ne sont ordinairement que le fait du petit nombre; injuste surtout de déprécier un corps qui, au point de vue intellectuel, est loin d'être inférieur à n'importe quel classe de notre société.

De plus, il est criminel de tenir un langage qui ne peut manquer de diminuer l'estime et l'affection de nos populations pour son clergé. Ces principes sont tellement élémentaires, qu'on a lieu de s'étonner de les voir si facilement méconnus.

Le Semaine Religieuse de Québec.

PARLEMENT FEDERAL

CHAMBRE DES COMMUNES

Ottawa, 7.

Au commencement de la séance, cette après-midi, sir John Thompson a donné avis que l'ajournement de Paques s'étendrait jusqu'à mercredi soir, jusqu'au mardi suivant.

BILLS DU GOUVERNEMENT

Le bill de M. Tupper modifiant l'acte du pilotage subit la troisième lecture. La Chambre discute ensuite en comité l'acte concernant le paiement des sauveteurs des Etats-Unis et des eaux canadiennes. Ce bill subit sa deuxième lecture.

La motion pour que la Chambre se forme en comité des subsides est déposée par l'Orateur.

L'honorable M. MILLS se lève et dit qu'il désire demander à la Chambre de déclarer que le temps est arrivé pour que les traités commerciaux du Canada soient négociés par des personnes responsables au gouvernement canadien.

L'honorable M. MILLS dit que l'on a déjà proposé de répondre à cette proposition en disant que si le Canada venait à cette mesure, il lui faudrait choisir entre le lien colonial et l'indépendance du Canada. Mais ce résultat n'est pas nécessaire. On employait le même argument il y a cinquante ans, lorsque les libéraux réclamaient le droit de négocier nos traités.

On répondait que cela briserait le lien colonial et l'entente britannique dans l'Amérique du Nord. M. Mills fait ensuite une longue dissertation théorique et philosophique sur les besoins et les développements d'un pays. Etudiant ensuite la position particulière du Canada et les événements des dernières années, M. Mills dit que les plénipotentiaires anglais ne sont pas aussi capables de juger de ce qui convient aux besoins du Canada que les Canadiens eux-mêmes. C'est tellement le cas, que lorsqu'il s'est agi de tenir la conférence de Washington, le plénipotentiaire anglais ne savait pas; il a fallu lui adjoindre Sir Chs Tupper et une déléguation du gouvernement canadien. Les négociations entamées et conduites par M. Foster seul, au sujet des conventions commerciales entre les Indes Occidentales et le Canada sont une autre preuve que le Canada peut fort bien se passer de l'intervention de l'Angleterre dans la négociation de ses traités. La même règle peut s'appliquer à la négociation des traités avec le Brésil, la République Argentine, les Etats-Unis ou tout autre pays; le principe est le même.

SEANCE DU SOIR

M. MILLS continue son argumentation et dit que la logique nous oblige à reconnaître que le Canada devrait avoir le droit de faire ses traités commerciaux, car nous devons être meilleurs gardiens de nos intérêts que les étrangers. Les négociations de nos traités ne nous expose à aucune guerre avec les puissances étrangères, tandis que si ce pouvoir est laissé à l'Angleterre, celle-ci considérera ses intérêts avant ceux du Canada.

M. MILLS termine son discours en proposant la motion suivante: "Que l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit résolu qu'il est expédient d'obtenir les pouvoirs nécessaires permettant à Sa Majesté la Reine, par son représentant le gouverneur-général, sur l'avis de ses ministres, de nommer un agent pour négocier nos traités commerciaux avec les autres colonies britanniques et les pays étrangers, mais toujours avec l'approbation du parlement canadien.

L'honorable M. FOSTER répond à M. Mills. Il l'accuse de ne pas attaquer la question de front et d'avoir évité avec soin d'offrir des moyens pratiques de décider les objections que son projet soulève. L'accuse aussi de ne pas avoir pris le meilleur moyen d'arriver à une solution désirable de sa motion en la proposant comme une motion de non-confiance, au lieu de faire une motion que la Chambre aurait pu, après discussion, amender et ensuite adopter ainsi modifiée. Mais M. Mills n'a pas voulu cela, et la Chambre ne peut que rejeter ou adopter in toto sa motion.

jour où ce dernier privilège nous sera accordé, on pourra dire que le dernier vestige de l'influence anglaise en Amérique aura disparu.

La doctrine Monroe régnait en Canada comme aux Etats-Unis. Le Canada sera mur pour l'annexion avec les Etats-Unis dont l'empire ne sera pas plus grand que celui de l'Angleterre. M. Choquette, député de Montmagny, dit l'honorable M. Foster, si les journaux disent vrai, aurait déclaré l'annexion nécessaire et arrivant à grands pas.

En face d'une tendance semblable de la part du parti libéral, il ne serait pas prudent de briser maintenant le dernier lien qui nous unit encore à l'Angleterre, et nous préserver contre l'annexion avec les Etats-Unis.

L'honorable M. LAURIER, en répondant à M. Foster, dit que le Canada grandit et que ses pouvoirs doivent grandir en proportion. Ce n'est pas en cinq ou six années, mais en cinquante ans, que nous aurons plus maintenant. Le Canada ne restera pas toujours à l'état de colonie. Il marche rapidement vers l'indépendance. Des tories comme M. McCarthy lui-même et les partisans de la fédération impériale admettent que le Canada est en train de grandir. Leur remède consiste dans une union commerciale entre les colonies britanniques. M. Laurier dit qu'il ira plus loin que cela. Ce qu'il voudrait obtenir, pour sa part, serait une alliance commerciale entre toutes les nations parlant la langue anglaise.

Si tel devait être le résultat, tous les Canadiens devraient être contents, car la diplomatie anglaise nous a sacrifiés chaque fois qu'elle en a eu l'occasion. Il préfère un tory canadien à un libéral anglais pour régler les affaires du Canada.

M. Laurier dit qu'il n'est pas annexionniste. S'il l'était il ne craindrait pas de le dire. Il est en faveur de l'indépendance du Canada. Quant à la question de loyauté en matière commerciale, il croit que l'état actuel des affaires de recevoir un dollar américain qu'un schilling anglais.

M. O'BRIEN parle après M. Laurier et se prononce pour la fédération impériale.

M. DEVLIN a ensuite parlé pendant quelques minutes, et, à minuit, le vote a été pris en faveur de la motion de M. Laurier.

Pour — Allan, Armstrong, Bain (Wentworth), Bédard, Berth, Bernier, Bourassa, Bowman, Brodeur, Brown, Brunau, Campbell, Carroll, Casey, Charlton, Choquette, Christie, Davies, Dawson, Devlin, Edgar, Edwards, Featherston, Flint, Fraser, Gauthier, Geoffroy, Gibson, Gilmore, Godbout, Jones, Landerkin, Langelier, Laurier, Lavigne, Leduc, Legris, Lister, Livingstone, Macdonald (Huron), McGregor, McMillan (Huron), McMillan, Mignault, Mills (Bothwell), Monette, Mulock, Paterson (Brant), Perry, Rider, Rinfret, Rowand, Saubron, Servey, Semple, Somerville, Sutherland, Vallières, Watson, Walsh, Yeo—Total 62.

CONTRE—M. Adams, Bain (Southwest), Baird, Baker, Barnard, Bennett, Bergeron, Biggin, Bowell, Boyle, Burnham, Burns, Cameron, Cargill, Carigan, Carling, Carpenter, Caron (St. Adolphe), Cleveland, Cochrane, Cockburn, Borbond, Costigan, Craig, Curran, Daly, Davin, Denison, Desjardins, Desjardins (Hochelaga), Desjardins (St. Hubert), Dewdney, Dugas, Dupont, Dyer, Earle, Fairbairn, Ferguson (Renfrew), Foster, Fréchette, Gillies, Granbois, Haggart, Henderson, Hodgins, Hughes, Hutchins, Ingram, Ives, Jones, Kaubach, Kirpatrick, Langevin, (St. Hector), Lévesque, Lévesque (St. Charles), (Kings), Macdonald (Winnipeg), Macdonnell, (Algonia), Macdowell, McAllister, McDonald (Victoria), McDonald (Pictou), McKay, McLean, McLennan, McLeod, McMillan, (Vandrouil), Madill, Mara, Masson, Miller, Moncrieff, Montague, Northrup, O'Brien, O'Brien (St. Charles), (St. Peter), Patterson (Huron), Pelletier, Pope, Priddham, Putnam, Robillard, Roome, Rosamond, Ross (Dundas), Ross (Lisgar), Ryckman, Simard, Skinner, Smith (Ontario) Sproule, Stairs, Stevenson, Taylor, Thompson (St. John), Tisdale, Tupper, Tyrwhitt, Wallace, White (Cardwell), White, Wilson, Wood (Brockville). Total: 100.

A minuit et quart la Chambre s'ajourne.

MARCHE DE DETAIL

Table listing market prices for various goods like flour, sugar, and oil. Columns include item names and prices per unit.

PRODUITS DE LA FERME

Table listing prices for farm products such as butter, cheese, and eggs.

VOLAILLES ET GIBIER

Table listing prices for various types of poultry and game.

POISSONS

Table listing prices for different types of fish.

—LES PERSONNES MALHEUREUSES qui souffrent des nerfs et de la dyspepsie doivent faire usage des Pilules de Carter pour les nerfs; elles sont faites expressément pour ceux qui souffrent de l'insomnie, de maux de nerfs et de la dyspepsie. Prix: 25c.

NOTICES SPECIALES

Parapluies de haute qualité pour dames et messieurs chez S. Carsley, rue Notre Dame.

Gants en veau pour jeunes garçons aussi gants pour enfants de tous les genres chez S. Carsley.

—Toutes les nouveautés les plus récentes du printemps, et gants en soie sont exposés chez S. Carsley.

—Garde soleil en soie noire et autre avec manches sculptés et point à la main pour dames, pour \$2.75 chez S. Carsley, rue Notre Dame.

M. A. Maybee, marchand, Warkworth, nous écrit: "J'ai vendu des centaines de bouteilles de l'huile Electrique du Dr Thomas", et le public est unanime à dire: "C'est un des meilleurs médicaments en usage."

—Pendant plus d'un an je ne passais pas un seul jour sans souffrir de violentes maux de tête, d'insomnie, tout le remède dont j'espérais quelque soulagement, mais sans résultat. Je me procurai alors une bouteille de la Découverte Végétale de Northrop et Lyman et commençai à en faire usage suivant les directions. Je m'aperçus aussitôt que mon mal de tête m'abandonnait et me voilà parfaitement guéri.

SANTÉ VIGOUREUSE Sous l'influence du Trésor des Nourrices, des enfants maigres, noués, scorbutiques, rachitiques, ont recouvré une santé vigoureuse; de plus il facilite la poussée et le percement des dents. Prix 25 cent la bouteille

Dentisterie Dr A. S. Brousseau, chirurgien dentiste, 7 rue Saint-Laurent, Montréal, extrait les dents sans douleur par l'électricité, et fait les dents d'après les procédés les plus nouveaux. 10-100

Le grand guérisseur des affections pulmonaires est cet excellent remède vendu sous le nom de Sirop Anti-Consumptif de Bieckle. Il soulage et diminue la sensibilité des tissus de la gorge et des poumons et constitue un remède souverain contre la toux, le rhume, le bronchisme, les douleurs et la sensibilité de la poitrine, la bronchite, etc. A guéri nombre de personnes que l'on croyait dans les périodes avancées de la consommation.

—Pour le Mal de Dents faites usage du "Stop-It" de Dawson

NOUVEAU The Flat Opening Blank Book (PATENTE KINNARD)

Le livre relié le plus fort du monde. Quand il est ouvert sur votre bureau il est aussi plat qu'une feuille de papier. C'est, justement, ce qu'il faut dans tous les bureaux d'affaires.

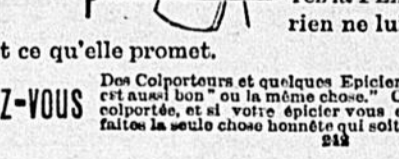
MORTON, PHILLIPS & OIE Papeterie, fabricants de livres blancs et imprimés. 1755 et 1757 RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires de cette institution aura lieu en son bureau rue St-Jacques, mardi, le 3 mai prochain, à une heure p.m., pour la réception du rapport annuel et autres états et pour l'élection des directeurs. 02-jad H.Y. BARBEAU, Gérant.

Pension Française LAVIGNE

ROME, via del Tritone No 86 Pal. del Banco di Roma.

COMPLETEMENT RAMONÉE



La FEMME qui a employé une fois la PEARLINE est ramené à la vérité, ainsi que les millions de femmes qui s'en servent; et il y en a encore de millions qui vont les imiter. Elle lave facilement, épargnant ses vêtements et vos forces; elle nettoie parfaitement, épargnant votre temps et votre caractère. Sachez-vous qu'avec la PEARLINE il n'y a que peu ou pas de frottage? C'est le frottage, le frottage, le frottage qui use vos vêtements, aussi bien que votre peinture. Vous aimerez la PEARLINE parce qu'elle est sûre; rien ne lui est comparable, parce qu'elle le tient ce qu'elle promet.

Méfiez-vous Des Colporteurs et quelques Epiciers sans scrupule vous diront que "c'est un bon" ou la même chose. C'EST FAUX. La Pearlina n'est jamais colportée, et si votre épicière vous envoie autre chose en place de Pearlina faites la seule chose bonne qui soit à faire—prouver-la! JAMES E. LYLE New-York.

SAVON GILT EDGE SAVON GILT EDGE

Le Premier dans la Course pour la Faveur Populaire.

AVIS

Demanda sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour l'insertion de deux actes de donation de la Compañía de Boucheville, le 3 Mars 1875 et le 19 Août 1878 et permettre de bâtir une école sur les terrains donnés. J. PRIMEAU, P'tre Curé de Boucheville.

AVIS

Avis est donné que, à la demande d'un grand nombre d'intéressés, il sera demandé par la Compañía de Boucheville, à la Législature de Québec, à sa prochaine session, un acte autorisant de la Compañía de Boucheville, le 3 Mars 1875 et le 19 Août 1878 et permettre de bâtir une école sur les terrains donnés. J. PRIMEAU, P'tre Curé de Boucheville.

Portes pendant la nuit la CENTRE ELECTRIQUE PLASTIQUE. Ce système permet de fermer les portes de la maison par un bouton de la main. Pour tout renseignement, adressez-vous à M. AG KOEN, 545 Rue Dorchester, qui vous enverra gratis et franco la demande, qui est soignée qui en fera la manœuvre.

Avis-MEUBLES

Meubles réparés avec soin chez L.R. VALIQUETTE, St-Lambert.

CHEMIN DE FER VERMONT CENTRAL

Changements importants dans les services des Trains. Nouveaux Trains pour New-York et Boston. Quatre Trains Express pour New-York. Quatre Trains Express pour Boston.

POUR NEW-YORK 7.30 A.M. Train rapide via Albany, arrivant à New-York à 8.50 P.M. Dim. excepté.

8.50 A.M. Train Express via White River Junction et Springfield, arrivant à New-York à 10.00 P.M. Dim. excepté.

5.30 P.M. Train rapide de nuit via Troy et Albany, arrivant à New-York à 6.45 A.M. Tous les jours.

8.35 P.M. Express de nuit via Springfield et New-York, arrivant à New-York à 11.30 A.M. Tous les jours.

POUR BOSTON 7.30 A.M. Express de jour via Rutland et Fitchburg, arrivant à Boston à 8.55 P.M. Dim. except



AVIS AUX ANNONCEURS

Les annonces pour le numéro du samedi seront reçues jusqu'à 6 heures p. m. le vendredi.

Archevêché de Montréal 8 avril 1892.

M. l'abbé Damiens Tambareau, P. S. S. décédé hier à Notre-Dame, appartenait à la société d'une messe.

ALFRED ARCHAMBEAULT, CHAUFFEUR, Vice-Chancelier.

L'ABBE PROULX A SAINT-LIN

Explosion spontanée de reconnaissance et de joie

Illumination des mieux réussies

Emotion de tous

A son retour de Rome, M. le Vice-Recteur de l'université catholique à Montréal, a appris que ses ouailles de St Lin voulaient lui faire une grande démonstration à son arrivée au milieu d'un feu d'artifice.

Un grand feu d'artifice qui s'ouvrit à 8 heures, pour qu'il arrivât trop souvent pour qu'on le fût.

Un peu pas mal "désappointés, les paroissiens ne voulaient pas aller à l'encontre du désir de leur Curé, mais pourtant, ils désiraient vivement lui prouver combien ils étaient heureux de le revoir.

Les sentiments nobles sont ingénieux et savent trouver des expédients. Les notables de la paroisse voulurent au moins venir au devant de M. l'abbé Proulx, à Montréal.

C'est pourquoi nous voyions hier soir à la gare Dufferin, un grand nombre de citoyens de St Lin, parmi lesquels nous avons remarqué: MM. Horace Ethier, maire de la ville (Laurentides), Théodore Corbell, maire de la paroisse (de la campagne), le Dr Leclair, chirurgien en chef; Joseph Archambault, président de la Ligue de St-Joseph; Grandmaison, Monahan, vice-présidents de la même association; Polycarpe Renaud, notaire; le Dr Forest, Louis Brien, Jude Ethier, Lambert, George Martel; Edmund Pelletier, Edmond Thériault et Joseph Poirer, tous trois conseillers de ville; Charlemaigne Laurier, Jules Archambault, Olivier Pelletier, Gilbert Gauvreau, J. Bte Forest dit Marin.

M. Lavallée, vicarier à St Lin, était aussi venu à la rencontre de M. le Curé, Mgr Tanganyani et le Révérend M. Ubaldini, secrétaire de M. le Vice-Lecteur, accompagnés aussi M. l'abbé Proulx.

M. Joseph Gauthier, député fédéral, qui habite à St Lin, envoyait à la gare un télégramme disant à M. Proulx qu'il regretta d'être retenu au parlement et de ne pouvoir venir à l'arrivée de M. le Curé.

Lorsque le train toucha Ste Thérèse, plusieurs ecclésiastiques vinrent saluer M. Proulx, et à Ste Anne des Plaines, M. le Curé de l'endroit et son frère missionnaire, M. l'abbé George Dugas, montèrent dans le wagon avec M. Proulx.

Une fois sorti du bois qui couronne l'élevation séparant les domaines de Ste Anne et de St Lin, la locomotive s'arrêta descendre plus vite que jamais vers le village de St Lin, ou plutôt la jolie petite ville des Laurentides.

On avait aperçu de loin un feu d'artifice, et aussitôt, on vit une foule d'habitants, et une foule de lanternes allumées. Le monstre qui nous emportait vomissait la cendre et la fumée par torrents n'avait rien qui effrayât; son souffle profond et retentissant réveillait de joyeux échos et semblait s'harmoniser avec le sentiment de joie générale.

Déjà l'on distinguait la rivière l'Archigian, coulant à pleins bords. Les roues résonnaient à peine sur le pont de fer jeté sur ses eaux, que l'œil voyait jaillir de partout des gerbes de lumière.

Les presbytères resplendissaient; la façade du couvent disparaissait sous des feux de toutes couleurs, et chez MM. Ethier, Renaud, Grandmaison, Monahan, Laurier, Martel, chez M. Roy et partout aux environs de l'église on voyait du train, des guirlandes de feu descendre des toits. Ces lampes chinoises donnaient à l'air une apparence d'un immense parterre rempli de fleurs éclatantes.

La population, venue de la ville et des endroits les plus reculés de la campagne, encombraient le débarcadère et la station.

M. le Curé n'avait pas voulu qu'on fit de bruit, mais ses ouailles n'avaient pu résister et comprimer toute la force de leurs sentiments d'affection. Ils s'étaient dit: Nous ne ferons pas d'organisation, soit; nous n'irons pas à la gare en procession aux flambeaux; il nous faut un feu d'artifice, pas d'adresse, aucun discours, mais enfin, M. le Curé ne peut pas trouver mal, mais que nous allions à son arrivée; il ne peut pas nous jeter le blâme si nous lui montrons, sans le lui dire, que nous l'aimons; et spontanément, chacun pressé à sa propre inspiration, fit les choses d'une manière tout simplement splendide.

Chacun voulut suspendre à son balcon, à ses galeries, à ses fenêtres, des feux de joie; l'illumination aurait fait honneur à une grande ville.

Les feux de joie furent allumés à 8 heures de la ville, sous la direction de M. Honoré Gauthier, qui joua un joli morceau de musique. Elle ne se fit plus entendre de la soirée.

Mais voilà que messieurs les membres du clergé montent en voiture.

L'attelage s'avança vers l'église en passant par les rues Morin et St-Joséph; pas une maison n'était sans être illuminée; toutes rayonnaient de cent feux divers. Nous n'entreprendrions pas de nommer tous ceux qui avaient fait de si belles décorations; nous n'en avons pas le temps ni l'espace, et d'ailleurs nous craignons de ne faire des oublis. Qu'il nous suffise de dire que chaque famille se faisait de zèle afin de témoigner sa joie, et sa gratitude pour le Père commun revenant travailler au bonheur de ses enfants.

La foule silencieuse, marchant sans ordre, de deux côtés de la rue, les draps blancs nus à peine sous le soufflé de la brise; tout ce spectacle muet, non semblait plus éloquent, et même de son silence. On sentait les plus généreux sentiments déborder de toutes les poitrines.

C'est l'heure de la prière du soir, l'heure recueillie entra dans l'église.

Un chœur de solistes, vu au-dessus des personnes de la nef, chanta avec accompagnement et beaucoup d'entrain, le cantique de la Ligue: "En avant marchons!"

Il y eut chapelet suivi du chant du "Nobis Domine"; Noble Epoux de Marie."

Il y eut chapelet suivi du chant du "Nobis Domine"; Noble Epoux de Marie."

Il y eut chapelet suivi du chant du "Nobis Domine"; Noble Epoux de Marie."

Il y eut chapelet suivi du chant du "Nobis Domine"; Noble Epoux de Marie."

Il y eut chapelet suivi du chant du "Nobis Domine"; Noble Epoux de Marie."

Il y eut chapelet suivi du chant du "Nobis Domine"; Noble Epoux de Marie."

Il y eut chapelet suivi du chant du "Nobis Domine"; Noble Epoux de Marie."

Il y eut chapelet suivi du chant du "Nobis Domine"; Noble Epoux de Marie."

Il y eut chapelet suivi du chant du "Nobis Domine"; Noble Epoux de Marie."

Il y eut chapelet suivi du chant du "Nobis Domine"; Noble Epoux de Marie."

Il y eut chapelet suivi du chant du "Nobis Domine"; Noble Epoux de Marie."

Il y eut chapelet suivi du chant du "Nobis Domine"; Noble Epoux de Marie."

Il y eut chapelet suivi du chant du "Nobis Domine"; Noble Epoux de Marie."

Il y eut chapelet suivi du chant du "Nobis Domine"; Noble Epoux de Marie."

Il y eut chapelet suivi du chant du "Nobis Domine"; Noble Epoux de Marie."

Il y eut chapelet suivi du chant du "Nobis Domine"; Noble Epoux de Marie."

Il y eut chapelet suivi du chant du "Nobis Domine"; Noble Epoux de Marie."

Il y eut chapelet suivi du chant du "Nobis Domine"; Noble Epoux de Marie."

Il y eut chapelet suivi du chant du "Nobis Domine"; Noble Epoux de Marie."

Il y eut chapelet suivi du chant du "Nobis Domine"; Noble Epoux de Marie."

Il y eut chapelet suivi du chant du "Nobis Domine"; Noble Epoux de Marie."

Texte de son entretien: "Gaudete in Domino."

On s'accoutume d'ordinaire aux émotions de dépit et de retour, mais je ne sais trop pourquoi ce soir, mes sentiments sont plus intenses que jamais.

Il y a bien quelques causes cependant qui peuvent expliquer quelque chose de ce sentiment. Ces causes vous les connaissez déjà. Ce voyage décidé d'un coup, m'apparaissant plein d'angoisses, de soucis. Mais il était aussi entrepris en pleine confiance et Dieu a daigné le bénir. Il y avait de grands obstacles à surmonter, non pas qu'ils fussent soulevés par des personnes méchantes, non, des personnes qui contrairement de bonne foi. Mais c'est pour cela même que ce voyage en était plus pénible.

Le succès a dépassé toutes nos espérances. Mais je n'étais pas seul à faire réussir la chose.

Continuant d'exprimer son bonheur de retrouver à son retour, M. l'abbé dit que jamais l'église de St Lin ne lui avait paru plus belle, plus pieuse; que jamais la sacristie ne lui avait semblé plus coquette; que jamais les visages ne lui étaient apparus plus sympathiques.

Continuant à la réception qu'on lui avait faite, M. le Curé dit: "Je vous avais exprimé le désir de n'avoir aucune démonstration, vous avez fait quelque chose de magnifique quand même, et pourtant je ne puis vous en faire un reproche. Car ce que vous avez fait vous l'avez fait pour moi, et non pour moi-même. Je suis en effet ce que ce n'est pas pour moi que vous avez agi de la sorte, mais pour honorer Dieu en la personne de son ministre.

Cet acte de reconnaissance vous fait honneur, vous grandit, vous rend plus chrétien.

C'est un beau spectacle que celui qui est si étroitement lié aux ouailles au pasteur d'une même paroisse. J'en suis touché et je vous en remercie, car cette gratitude est comme un flot qui vient et va de vos cœurs au mien et du mien aux vôtres.

M. le Curé aborda ensuite un sujet où il conserva toute l'animation et la fraîcheur de ses sentiments en y ajoutant son talent de narrateur. Rome, c'est-à-dire le Pape dont elle est remplie voilà qui fut le thème de conversation de ce jour.

M. Proulx fit passer à ses auditeurs qui étaient tout yeux et tout oreilles. Le Pape aime toute la société, il veut la sauver, il dit qu'il la sauvera; il chérit la France et parle du Canada avec amour.

Mais nous tâcherons de faire connaître dans un prochain numéro quelques détails du sujet intéressant, instructif et consolant, de la dernière audience privée qu'ont eu avec le Pape Mgr Racine, M. l'abbé Proulx et quelques autres ecclésiastiques canadiens.

Avant de descendre de chaire, M. le Curé nous a fait un discours très intéressant, très instructif et très consolant, dans lequel il nous a fait passer par les épreuves de la vie, et nous a fait voir que nous sommes tous des pécheurs, et que nous devons tous nous confier en Dieu.

Il rappela comment, lorsqu'il fit ses adieux à ses paroissiens à son départ pour Rome, il exprimait l'attente de leur retour, et de leur joie de le revoir.

Après la bénédiction du Saint Sacrement, les nef se vidèrent et la foule admira le spectacle qu'offrait le parterre au-devant du presbytère.

On venait en effet de terminer des torches fixées dans un banc de neige, sur lequel on pouvait lire en caractère de feu, le mot: "Bienvenue."

Les torches qui, du débarcadère, produisaient l'illusion d'une rampe d'où s'échappaient de vives et fortes lumières, avaient été apportées au devant de la maison: c'était un coup d'œil charmant.

M. Payette, administrateur de la paroisse, en l'absence du Curé, et M. le vicarier Lavallée n'ont pas seulement su mettre une main habile dans cette circonstance, ils avaient su faire encore davantage dans la desserte de la paroisse.

Aussi, dans sa causerie d'hier soir, M. le Curé a-t-il proclamé devant les fidèles que de ses plus grandes consolations durant son voyage, était de songer que sa paroisse ne souffrirait pas et serait aussi bien administrée que les autres paroisses de la ville.

Enfin, pour ne donner prétexte à qui que ce soit de crier à l'exagération, lorsque nous disons que du haut au bas de l'échelle, les habitants de St-Lin savent faire les choses avec goût, nous ne songons qu'à contenir leur zèle, et à leur recommander d'être sobres dans leurs paroles autorisées.

Lors de la consécration de l'église de St Lin, voici ce que disaient en conversation deux anciens curés de Saint Lin, qui se trouvaient présents aux cérémonies: M. le Curé de Longueuil: "J'ai une belle paroisse, et je l'aime, mais j'avoue que j'ai été obligé de revenir à St Lin, si on m'en laissait le choix, lorsque M. Proulx a été nommé ici."

Et M. George Laporte, curé de Saint Philippe: "Moi je suis curé des ressources dont peuvent disposer les gens de St Lin, et je vous dis qu'ils ont fait des merveilles."

M. l'abbé Laporte eut certainement confirmé son opinion des paroissiens de St Lin, s'il eût été présent hier soir.

On suppose que Leitzner est au fond de l'affaire

Pendant que le constable Ethier était de service au carré Viger, hier, il a aperçu sur le kiosque réservé à la faire un pardessus qui couvrait une malle.

Il porta le tout à la station centrale, et M. D. Casey, commis-voiturier, ayant appris la chose, alla réclamer les effets qui lui appartenaient.

On les lui avait volés, il y a environ un mois, pendant qu'il était en pension au No 83 rue Saint-Jacques. Le fameux Leitzner, de Chicago, a été capturé dans cette même maison, ce qui nous suppose qu'il doit être l'auteur de ce vol. C'est l'opinion des détectives.

LA JOURNÉE D'UN REPORTER A QUEBEC

(De L'Electeur)

A travers la ville

Rien chez les pompiers. Rien chez le coroner. Rien aux postes de police. Rien à peu près partout.

NOUVELLES A LA MAIN

-Sommes-nous bêtes? -Si tu voulais parler au singulier! -Volontiers: Es-tu bête!

Dans un grand hôtel de cette ville: -Un voyageur se plaint à l'hôtelier. -Je n'ai pu dormir de la nuit, mes draps étaient remplis de miettes de pain! -Monsieur, fait le patron narquois, aurait peut-être préféré des puces?

-Si vous avez mal de la gorge, prenez une bande de flanelle assez longue pour faire trois fois le tour du cou; chauffez-la, trempez-la dans l'alcool et lorsqu'elle est complètement mouillée appliquez-vous-la sur la gorge. Mettez pardessus un bande de taffetas huilé et pardessus encore un bande de bonnet de soie ou de toile. C'est un bon et facile remède pour le mal de gorge. Vous humecterez de temps en temps d'alcool le bandage à mesure qu'il séchera.

Continuation de l'enquête

Ce matin à 10 heures le prisonnier O'Shea a été amené devant les commissaires d'incendie pour être témoin de l'enquête qu'on a continuée.

M. Daniel Guthrie de la voiture de M. le Curé Bonsecours a été mis.

Le soir suivant entendu après lui M. J. B. Dumas qui reconnaît formellement le prisonnier comme étant celui qu'il a remarqué autour du marché comme ayant des allures suspectes le jour de l'incendie. Il dit qu'il était à converser avec deux autres, lorsque le prisonnier s'est précipité entre eux les séparant ainsi. Ils pensèrent qu'ils avaient affaire à un homme ivre ou à un fou. Il courut le long du marché et il fut perdu de vue près de la poissonnière. Après que les pompiers eurent été appelés ils ont vu encore l'accusé dans les environs.

Joe Lemieux, commerçant du marché, dit ce qui suit: J'ai vu le prisonnier arracher deux planches à la porte de l'étal de M. Charlebois, au marché et je l'ai vu jeter un paquet enveloppé de papier un peu avant le feu. Je connais l'accusé et je n'ai pas voulu le faire arrêter sur le fait parce qu'il me paraissait en boisson.

M. Lazare Desrochers, barbier de la rue Craig dépose comme suit: Je jure que le prisonnier est venu déjà, bien avant le feu se faire ôter sa moustache et que lundi soir il est revenu chez moi dans ce but. Je me suis rendu à ses côtés.

M. Robb, trésorier de la cité, vient assurer sous serment que le marchand Bonsecours est la propriété de la ville. M. Alex. Cotté de la Presse dit qu'il ne peut pas jurer positivement que le prisonnier est bien celui qu'il a vu à l'hôtel Richelieu dimanche parce qu'il n'a plus de moustache et qu'il a changé d'habit. Cependant les pantalons qu'on lui a montrés lui semblent bien être ceux de l'individu portait. M. Desrochers porteur de l'hôtel Richelieu a pu voir le même témoignage que M. Cotté.

L'enquête après cela a été remise à demain à 10 heures.

L'opinion générale est que O'Shea est bien l'homme qu'il fallait arrêter et il est plus que probable qu'il sera envoyé au banc de la Reine.

Plusieurs témoignages très importants seront entendus ce matin, surtout ceux des détectives qui ont opéré d'urgence et ont rappelé M. Rand.

Le projet de loi remodelant la carte électorale du Manitoba a subi sa première lecture. La députation se composera de quarante membres au lieu de trente-huit, comme elle est aujourd'hui.

C'est le dernier il y a eu dix-huit pèlerins à Sainte Anne de Beaurépar sur les vapeurs de la compagnie de navigation du Kichelieu et d'Ontario. Aujourd'hui la compagnie a déjà loué le "Canada" pour vingt pèlerins.

Le projet de loi remodelant la carte électorale du Manitoba a subi sa première lecture. La députation se composera de quarante membres au lieu de trente-huit, comme elle est aujourd'hui.

C'est le dernier il y a eu dix-huit pèlerins à Sainte Anne de Beaurépar sur les vapeurs de la compagnie de navigation du Kichelieu et d'Ontario. Aujourd'hui la compagnie a déjà loué le "Canada" pour vingt pèlerins.

Le projet de loi remodelant la carte électorale du Manitoba a subi sa première lecture. La députation se composera de quarante membres au lieu de trente-huit, comme elle est aujourd'hui.

C'est le dernier il y a eu dix-huit pèlerins à Sainte Anne de Beaurépar sur les vapeurs de la compagnie de navigation du Kichelieu et d'Ontario. Aujourd'hui la compagnie a déjà loué le "Canada" pour vingt pèlerins.

Le projet de loi remodelant la carte électorale du Manitoba a subi sa première lecture. La députation se composera de quarante membres au lieu de trente-huit, comme elle est aujourd'hui.

C'est le dernier il y a eu dix-huit pèlerins à Sainte Anne de Beaurépar sur les vapeurs de la compagnie de navigation du Kichelieu et d'Ontario. Aujourd'hui la compagnie a déjà loué le "Canada" pour vingt pèlerins.

L'incendie du marchand Bonsecours

Continuation de l'enquête

Ce matin à 10 heures le prisonnier O'Shea a été amené devant les commissaires d'incendie pour être témoin de l'enquête qu'on a continuée.

M. Daniel Guthrie de la voiture de M. le Curé Bonsecours a été mis.

Le soir suivant entendu après lui M. J. B. Dumas qui reconnaît formellement le prisonnier comme étant celui qu'il a remarqué autour du marché comme ayant des allures suspectes le jour de l'incendie. Il dit qu'il était à converser avec deux autres, lorsque le prisonnier s'est précipité entre eux les séparant ainsi. Ils pensèrent qu'ils avaient affaire à un homme ivre ou à un fou. Il courut le long du marché et il fut perdu de vue près de la poissonnière. Après que les pompiers eurent été appelés ils ont vu encore l'accusé dans les environs.

Joe Lemieux, commerçant du marché, dit ce qui suit: J'ai vu le prisonnier arracher deux planches à la porte de l'étal de M. Charlebois, au marché et je l'ai vu jeter un paquet enveloppé de papier un peu avant le feu. Je connais l'accusé et je n'ai pas voulu le faire arrêter sur le fait parce qu'il me paraissait en boisson.

M. Lazare Desrochers, barbier de la rue Craig dépose comme suit: Je jure que le prisonnier est venu déjà, bien avant le feu se faire ôter sa moustache et que lundi soir il est revenu chez moi dans ce but. Je me suis rendu à ses côtés.

M. Robb, trésorier de la cité, vient assurer sous serment que le marchand Bonsecours est la propriété de la ville. M. Alex. Cotté de la Presse dit qu'il ne peut pas jurer positivement que le prisonnier est bien celui qu'il a vu à l'hôtel Richelieu dimanche parce qu'il n'a plus de moustache et qu'il a changé d'habit. Cependant les pantalons qu'on lui a montrés lui semblent bien être ceux de l'individu portait. M. Desrochers porteur de l'hôtel Richelieu a pu voir le même témoignage que M. Cotté.

L'enquête après cela a été remise à demain à 10 heures.

L'opinion générale est que O'Shea est bien l'homme qu'il fallait arrêter et il est plus que probable qu'il sera envoyé au banc de la Reine.

Plusieurs témoignages très importants seront entendus ce matin, surtout ceux des détectives qui ont opéré d'urgence et ont rappelé M. Rand.

Le projet de loi remodelant la carte électorale du Manitoba a subi sa première lecture. La députation se composera de quarante membres au lieu de trente-huit, comme elle est aujourd'hui.

C'est le dernier il y a eu dix-huit pèlerins à Sainte Anne de Beaurépar sur les vapeurs de la compagnie de navigation du Kichelieu et d'Ontario. Aujourd'hui la compagnie a déjà loué le "Canada" pour vingt pèlerins.

Le projet de loi remodelant la carte électorale du Manitoba a subi sa première lecture. La députation se composera de quarante membres au lieu de trente-huit, comme elle est aujourd'hui.

C'est le dernier il y a eu dix-huit pèlerins à Sainte Anne de Beaurépar sur les vapeurs de la compagnie de navigation du Kichelieu et d'Ontario. Aujourd'hui la compagnie a déjà loué le "Canada" pour vingt pèlerins.

Le projet de loi remodelant la carte électorale du Manitoba a subi sa première lecture. La députation se composera de quarante membres au lieu de trente-huit, comme elle est aujourd'hui.

C'est le dernier il y a eu dix-huit pèlerins à Sainte Anne de Beaurépar sur les vapeurs de la compagnie de navigation du Kichelieu et d'Ontario. Aujourd'hui la compagnie a déjà loué le "Canada" pour vingt pèlerins.

Le projet de loi remodelant la carte électorale du Manitoba a subi sa première lecture. La députation se composera de quarante membres au lieu de trente-huit, comme elle est aujourd'hui.

C'est le dernier il y a eu dix-huit pèlerins à Sainte Anne de Beaurépar sur les vapeurs de la compagnie de navigation du Kichelieu et d'Ontario. Aujourd'hui la compagnie a déjà loué le "Canada" pour vingt pèlerins.

Le projet de loi remodelant la carte électorale du Manitoba a subi sa première lecture. La députation se composera de quarante membres au lieu de trente-huit, comme elle est aujourd'hui.

C'est le dernier il y a eu dix-huit pèlerins à Sainte Anne de Beaurépar sur les vapeurs de la compagnie de navigation du Kichelieu et d'Ontario. Aujourd'hui la compagnie a déjà loué le "Canada" pour vingt pèlerins.

Le projet de loi remodelant la carte électorale du Manitoba a subi sa première lecture. La députation se composera de quarante membres au lieu de trente-huit, comme elle est aujourd'hui.

C'est le dernier il y a eu dix-huit pèlerins à Sainte Anne de Beaurépar sur les vapeurs de la compagnie de navigation du Kichelieu et d'Ontario. Aujourd'hui la compagnie a déjà loué le "Canada" pour vingt pèlerins.

Le projet de loi remodelant la carte électorale du Manitoba a subi sa première lecture. La députation se composera de quarante membres au lieu de trente-huit, comme elle est aujourd'hui.

C'est le dernier il y a eu dix-huit pèlerins à Sainte Anne de Beaurépar sur les vapeurs de la compagnie de navigation du Kichelieu et d'Ontario. Aujourd'hui la compagnie a déjà loué le "Canada" pour vingt pèlerins.

Le projet de loi remodelant la carte électorale du Manitoba a subi sa première lecture. La députation se composera de quarante membres au lieu de trente-huit, comme elle est aujourd'hui.

C'est le dernier il y a eu dix-huit pèlerins à Sainte Anne de Beaurépar sur les vapeurs de la compagnie de navigation du Kichelieu et d'Ontario. Aujourd'hui la compagnie a déjà loué le "Canada" pour vingt pèlerins.

Le projet de loi remodelant la carte électorale du Manitoba a subi sa première lecture. La députation se composera de quarante membres au lieu de trente-huit, comme elle est aujourd'hui.

C'est le dernier il y a eu dix-huit pèlerins à Sainte Anne de Beaurépar sur les vapeurs de la compagnie de navigation du Kichelieu et d'Ontario. Aujourd'hui la compagnie a déjà loué le "Canada" pour vingt pèlerins.

Le projet de loi remodelant la carte électorale du Manitoba a subi sa première lecture. La députation se composera de quarante membres au lieu de trente-huit, comme elle est aujourd'hui.

C'est le dernier il y a eu dix-huit pèlerins à Sainte Anne de Beaurépar sur les vapeurs de la compagnie de navigation du Kichelieu et d'Ontario. Aujourd'hui la compagnie a déjà loué le "Canada" pour vingt pèlerins.

Le projet de loi remodelant la carte électorale du Manitoba a subi sa première lecture. La députation se composera de quarante membres au lieu de trente-huit, comme elle est aujourd'hui.

C'est le dernier il y a eu dix-huit pèlerins à Sainte Anne de Beaurépar sur les vapeurs de la compagnie de navigation du Kichelieu et d'Ontario. Aujourd'hui la compagnie a déjà loué le "Canada" pour vingt pèlerins.

Le projet de loi remodelant la carte électorale du Manitoba a subi sa première lecture. La députation se composera de quarante membres au lieu de trente-huit, comme elle est aujourd'hui.

C'est le dernier il y a eu dix-huit pèlerins à Sainte Anne de Beaurépar sur les vapeurs de la compagnie de navigation du Kichelieu et d'Ontario. Aujourd'hui la compagnie a déjà loué le "Canada" pour vingt pèlerins.

Le projet de loi remodelant la carte électorale du Manitoba a subi sa première lecture. La députation se composera de quarante membres au lieu de trente-huit, comme elle est aujourd'hui.

C'est le dernier il y a eu dix-huit pèlerins à Sainte Anne de Beaurépar sur les vapeurs de la compagnie de navigation du Kichelieu et d'Ontario. Aujourd'hui la compagnie a déjà loué le "Canada" pour vingt pèlerins.

Le projet de loi remodelant la carte électorale du Manitoba a subi sa première lecture. La députation se composera de quarante membres au lieu de trente-huit, comme elle est aujourd'hui.

C'est le dernier il y a eu dix-huit pèlerins à Sainte Anne de Beaurépar sur les vapeurs de la compagnie de navigation du Kichelieu et d'Ontario. Aujourd'hui la compagnie a déjà loué le "Canada" pour vingt pèlerins.

Le projet de loi remodelant la carte électorale du Manitoba a subi sa première lecture. La députation se composera de quarante membres au lieu de trente-huit, comme elle est aujourd'hui.

C'est le dernier il y a eu dix-huit pèlerins à Sainte Anne de Beaurépar sur les vapeurs de la compagnie de navigation du Kichelieu et d'Ontario. Aujourd'hui la compagnie a déjà loué le "Canada" pour vingt pèlerins.

Le projet de loi remodelant la carte électorale du Manitoba a subi sa première lecture. La députation se composera de quarante membres au lieu de trente-huit, comme elle est aujourd'hui.

C'est le dernier il y a eu dix-huit pèlerins à Sainte Anne de Beaurépar sur les vapeurs de la compagnie de navigation du Kichelieu et d'Ontario. Aujourd'hui la compagnie a déjà loué le "Canada" pour vingt pèlerins.

Le projet de loi remodelant la carte électorale du Manitoba a subi sa première lecture. La députation se composera de quarante membres au lieu de trente-huit, comme elle est aujourd'hui.

C'est le dernier il y a eu dix-huit pèlerins à Sainte Anne de Beaurépar sur les vapeurs de la compagnie de navigation du Kichelieu et d'Ontario. Aujourd'hui la compagnie a déjà loué le "Canada" pour vingt pèlerins.

Le projet de loi remodelant la carte électorale du Manitoba a subi sa première lecture. La députation se composera de quarante membres au lieu de trente-huit, comme elle est aujourd'hui.

C'est le dernier il y a eu dix-huit pèlerins à Sainte Anne de Beaurépar sur les vapeurs de la compagnie de navigation du Kichelieu et d'Ontario. Aujourd'hui la compagnie a déjà loué le "Canada" pour vingt pèlerins.

Le projet de loi remodelant la carte électorale du Manitoba a subi sa première lecture. La députation se composera de quarante membres au lieu de trente-huit, comme elle est aujourd'hui.

C'est le dernier il y a eu dix-huit pèlerins à Sainte Anne de Beaurépar sur les vapeurs de la compagnie de navigation du Kichelieu et d'Ontario. Aujourd'hui la compagnie a déjà loué le "Canada" pour vingt pèlerins.

Le projet de loi